

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 12 JANVIER 2026 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Stéphane Gamache

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette,
maire-suppléant
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 4 : André Morin
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 3 : Gilles Bernatchez

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 12.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2025.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. PAIEMENT DE LA FACTURE 88822 DU GROUPE VOYER INC.**

10. OFFRE DE SERVICES DE CAIN LAMARRE, NOTAIRES
- RÉF. : DOSSIER VENTE POUR TAXES.
11. DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA
CLASSIQUE HIVERNALE 2026.
12. DEMANDE DU CHIC-CHAC POUR LE PRÊT DE LA SALLE
COMMUNAUTAIRE POUR LA FORMATION DES
PATROUILLEURS BÉNÉVOLES DU MONT MILLER.
13. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE
FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES
D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE
FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE MURDOCHVILLE -
CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SISNISTRE 2013-
2027 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.
14. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MORIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le
retrait du point 12 - DEMANDE DU CHIC-CHAC POUR
LE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA
FORMATION DES PATROUILLEURS BÉNÉVOLES DU MONT
MILLER - du point 13 - AUTORISATION DE SIGNATURE
DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX
FEUX DE FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE
MURDOCHVILLE - CADRE POUR LA PRÉVENTION DE
SISNISTRE 2013-2027 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE - et l'ajout au point 14A - AFFAIRES
NOUVELLES - du point suivant :

**A) NOMINATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR SIÉGER SUR LES COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME.**

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du
8 décembre 2025 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du 8 décembre 2025 soit et
est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 143 963,32 \$ est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025, excluant les dépôts salaires soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2748 à 2753, les dépôts directs 2 696 à 2 749 ainsi que les prélèvements 1 977 à 1 991 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 décembre 2025 et totalisant la somme totale de 143 963,32 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2025.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 décembre 2025 : 1 966 540,45 \$

Dépenses :

Au 31 décembre 2025 : 3 051 647,98 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. RÉSOLUTION 26-001 – PAIEMENT DE LA FACTURE 88822
DU GROUPE VOYER INC.**

CONSIDÉRANT la facture 88822 du Groupe Voyer inc. au montant de 6 568,08 \$ plus taxes applicables pour l'achat d'un moteur et d'une pompe pour le puits # 3.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 88822 du Groupe Voyer inc. au montant de 6 568,08 \$ plus taxes applicables, soit un montant total de 7 551,65 \$ soit et est donnée.

10. RÉSOLUTION 26-002 – OFFRE DE SERVICES DE CAIN LAMARRE, NOTAIRES – RÉF. : DOSSIER VENTE POUR TAXES.

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Cain Lamarre pour un accompagnement juridique dans le dossier de vente pour taxes.

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à accompagner la Ville à distance, à répondre aux questions ponctuelles et à procéder à la publication d'actes au Registre foncier.

CONSIDÉRANT QUE cette offre se détaille comme suit :

- Heures nécessaires : 40 heures
- Estimation pouvant variée à la hausse ou à la baisse selon le nombre et la nature des demandes de la Ville.
- Facturation au taux horaire variant entre 210 \$ et 340 \$ dépendamment du professionnel requis

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Cain Lamarre telle que ci-haut décrite.

11. RÉSOLUTION 26-003 – DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA CLASSIQUE HIVERNALE 2026.

CONSIDÉRANT la demande monsieur Marc-Henrick Blanchette pour la location du Centre sportif pour la fin de semaine du 27 au 29 mars 2026.

CONSIDÉRANT QU' en temps normal, le Centre sportif ferme ses portes à la fin mars de chaque année, soit pour 2026, le 29 mars.

CONSIDÉRANT les conditions climatiques de plus en plus clémentes à la fin mars de chaque année.

CONSIDÉRANT le fait que la surfaceuse à glace fonctionne à l'essence et que se faisant les trappes d'aération doivent être ouvertures faisant ainsi en sorte que système Éco-glace ne peut fournir à la demande.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer au Comité organisateur de la Classique hivernale 2026 le Centre sportif pour la fin de semaine du 27 au 29 mars 2026 à condition que la glace puisse être conservée jusqu'à cette date.

QU'une facture au montant de 500 \$ soit et est transmis à l'organisation de la Classique hivernale 2026 afin de couvrir les frais relatifs aux heures de travail inhabituellement effectuées par les employés municipaux.

12. DEMANDE DU CHIC-CHAC POUR LE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA FORMATION DES PATROUILLEURS BÉNÉVOLES DU MONT MILLER.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

13. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE MURDOCHVILLE - CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRE 2013-2027 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉOLUTION 26-004 - NOMINATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux (2) membres du conseil siégeant sur Comité d'urbanisme est venu à échéance.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conseillers, monsieur André Morin et monsieur André Minville, soient et sont nommés pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Aucune question n'est posée.

16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MORIN
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 18.

Stéphane Gamache
Maire

DANIEL FOURNIER
Directeur général et
greffier